



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 novembre 2002

**CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT 5, IMPASSE
DE LA MINOTERIE**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 octobre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 novembre 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS,
Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M.
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme
Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.

Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.

Excusés :

Madame Lefebvre ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataires est excusée.

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2002

DELIBERATION D20020350

Voirie Circulation Sécurité Routière

**CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT 5,
IMPASSE DE LA MINOTERIE**

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les sœurs de l'immaculée conception ont, en toute bonne foi, entrepris la reconstruction d'un mur de soutènement qui borde leur propriété. Soutenant la voirie de l'impasse de la Minoterie, l'entretien de ce mur était à la charge de la Ville.

Il est demandé de rembourser les sœurs de l'immaculée conception des sommes engagées soit 1 736,76 € au titre des matériaux et 1 546,03 € au titre de la main d'œuvre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à assurer le remboursement des sommes correspondantes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Fabienne RAVENEAU

[Ordre du jour](#)